



CANARIE

Politique en matière de connexion

Dans le but général de faire progresser l'économie numérique au Canada, CANARIE propose une infrastructure et des services réseau visant à appuyer la recherche, l'éducation, le développement d'applications de pointe et l'exploitation de ces dernières par les organismes des secteurs canadiens de la recherche, de l'éducation, de l'administration publique et de l'industrie.

La présente politique indique qui peut se connecter au réseau CANARIE sous réserve des lignes directrices énoncées plus bas. Cette politique n'est pas rétroactive. Les connexions en existence avant son adoption en sont donc exemptées (clause de droits acquis).

Qui peut se connecter?

L'accès ou la connexion au réseau peut être accordé à un réseau régional partenaire (RORE), à un GigaPoP fédéral, à un organisme de recherche international ou à un organisme canadien des secteurs de la recherche, de l'éducation ou de l'administration publique.

Une connexion pourra également être accordée aux organismes sans but lucratif, pourvu que le réseau ne soit pas exploité à des fins lucratives ou le soit pour le bénéfice d'organismes sans but lucratif.

Lignes directrices

Les organismes doivent se connecter au réseau CANARIE par le biais de leur RORE local, sauf dans les cas suivants :

1. les organismes fédéraux de la région d'Ottawa/Gatineau peuvent se connecter au GigaPoP fédéral;
2. une connexion directe au réseau CANARIE pourra être accordée aux organisations qui nécessitent un service que ne peut leur procurer le RORE ou le GigaPoP fédéral;
3. les partenaires internationaux pourront se connecter directement au réseau CANARIE ou à un RORE selon l'emplacement de leur point de présence (PoP).

Dans tous les cas, les connexions au réseau CANARIE se feront en consultation avec le RORE local ou le GigaPoP fédéral.